



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E127897

VALABLE JUSQU'AU

10/10/2025

ÉDITÉ LE

05/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/2014

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/02/2024  
6 000

Raison sociale : RUSTUELEC

104 CHEMIN DE LOCMARIA PRANTARFF  
56850 CAUDAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LORIENT CÉDEX 807 542 394 RCS

Téléphone : 02 97 85 23 56

Fax :

Siret : 807 542 394 00026

Portable : 06 07 38 29 58

Code NACE : 4321A

Site Internet : rustuelec.fr

Numéro caisse de congés payés : 5407068

E-mail : srivaux@rustuelec.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 20529365404

Responsabilité légale :

JRH (911 571 594) / RIO JOHAN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 20529365404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/09/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/09/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/05/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/10/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/01/2021
o Ventilation mécanique	19/05/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.